

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions d'utilisation ont pour objet l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition des services du site PORTUGAL MAIS PERTO et leur utilisation. Les conditions d'utilisation doivent être acceptées par tout utilisateur souhaitant bénéficier des services de PORTUGAL MAIS PERTO ; elles constituent le contrat entre PORTUGAL MAIS PERTO et l'utilisateur. En cas de non-acceptation des conditions générales d'utilisation stipulées dans le présent contrat, l'utilisateur se doit de renoncer à l'accès des services proposés par le site. PORTUGAL MAIS PERTO se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment le contenu des présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 2 : MENTIONS LÉGALES

PORTUGAL MAIS PERTO - Lucio Miguel Mendes Vaz

Avocat au barreau de Lisbonne en 2010 et juriste titulaire d'une licence en droit à Lisbonne, Portugal.

N° Siret | 807 925 763 00011

Adresse | 8 rue du Jura | 74100 AMBILLY

Téléphone | 06.46.35.82.64

Mail | pmp@portugalmaisperto.fr

Hébergeur | Wix.com

Réalisation du site internet | Céline Monteiro

N° de déclaration CNIL: 1844554 v 0

PORTUGAL MAIS PERTO propose des services d'assistance administrative et d'information juridique en matière civile, administrative, en droit du travail, en droit des sociétés, en droit des obligations, en droit des étrangers, en droit de la famille et dans de nombreux autres domaines juridiques et administratifs à l'exception du droit fiscal et des procédures dans lesquelles la représentation par un avocat est indispensable. PORTUGAL MAIS PERTO ne donne pas de consultations juridiques. Elle ne donne pas d'avis de droit. Les services proposés par PORTUGAL MAIS PERTO comprennent des prestations de type recherches et documentations juridiques et administratives, rédaction de courriers et contrats types, dossier de création d'entreprise, veille juridique et assistance annuelle aux entreprises et associations.

ARTICLE 3 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Photos wix.com. En application du code français de la Propriété Intellectuelle et plus généralement, des traités et accords internationaux comportant des dispositions relatives à la protection des droits d'auteurs, les marques, logos, signes et tout autre contenu du site font l'objet d'une protection par le Code de la propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur. L'utilisateur sollicite l'autorisation préalable du site pour toute reproduction, publication, copie des différents contenus.

ARTICLE 4 : DONNÉES PERSONNELLES

PORTUGAL MAIS PERTO s'engage à effectuer les prestations dans le respect de confidentialité et à ne pas divulguer les données et informations relatives au client, pendant et après réalisations des prestations, sauf accord spécifique du client. PORTUGAL MAIS PERTO assure à l'utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. L'adresse électronique pourra être utilisée par le site pour l'administration, la gestion et l'animation du service. PORTUGAL MAIS PERTO mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de sa prestation. Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartiendra au client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance. Le client convient que le prestataire n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demande que le client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

ARTICLE 5 : DEVIS

PORTUGAL MAIS PERTO fourni un devis gratuit sur demande selon les informations communiquées par le client afin de réaliser les démarches administratives et/ou juridiques pour le client. Le client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de la mission.

Toute omission de la part du client pourra entraîner une révision de la date de livraison des prestations, voire une annulation de la commande.

Le client peut, à sa convenance, transmettre ses données par courrier, par téléphone ou par email.

Ce devis est adressé par email ou courrier, en tenant compte du temps et des moyens nécessaires à PORTUGAL MAIS PERTO pour satisfaire la demande.

Le devis précise : le descriptif du service, les prestations fournies, le prix de la prestation et les éventuelles majorations en raison d'urgence.

Ce devis ne tient pas compte des frais postaux, des frais de déplacements et autres frais supplémentaires pour les forfaits annuels. Ces frais sont à la charge du client.

ARTICLE 6 : COMMANDE

Pour confirmer sa commande, le devis doit être renvoyé à PORTUGAL MAIS PERTO sans aucune modification par email ou courrier postal, signé avec la mention «Bon pour accord».

Délai de rétractation : le client dispose de sept jours à compter de la remise du devis signé pour se rétracter, sans aucune justification. Sa décision devant être annoncée par email ou par courrier. Les acomptes versés seront restitués sans délai, au plus tard dans les quinze jours suivant la date de rétractation.

Cet article n'est toutefois pas valable pour les travaux urgents du client qui auraient été exécutés et livrés pendant le délai de rétractation.

Le site se réserve à tout moment le droit de modifier les clauses stipulées dans le présent contrat. La durée du présent contrat est indéterminée. Le contrat produit ses effets à l'égard de l'utilisateur à compter de l'utilisation du service.

Les prestations prévues seront réalisées selon la disponibilité de PORTUGAL MAIS PERTO.

ARTICLE 7 : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293b du CGI). Selon les prestations, les tarifs sont calculés à l'unité ou au forfait. Les tarifs sont révisibles à tout moment par PORTUGAL MAIS PERTO. Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis. Une majoration de 50% sera appliquée pour les urgences. Les frais de dossier sont inclus dans les tarifs indiqués dans le devis.

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net. Le solde devra être payé au plus tard à la date indiquée sur la facture. Le paiement peut être effectué en espèce, par chèque bancaire, par virement ou via paypal.

Conformément à la loi n°921442 du 31.12.1992, tout défaut de paiement à la date de règlement figurant sur la facture entraînera l'application de pénalités de retard de 8,05% par mois, applicable dès le premier jour de retard, exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n°2012-387, du 22.02.2012, le décret n° 2012_1115 du 20.10.2012, articles L.441-6 et D.441-4 du Code du Commerce, tout retard de paiement entraînera l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€, dès le premier jour de retard.

ARTICLE 8 : NATURE DES OBLIGATIONS ET CAS DE FORCE MAJEURE

PORTUGAL MAIS PERTO s'engage à apporter le service stipulé dans le devis puis contrat. La présente obligation n'est cependant que pure obligation de moyens. Le client s'engage à ne pas céder, publier ou donner à titre payant ou gratuit la prestation qui lui sera délivrée par PORTUGAL MAIS PERTO.

Le client s'engage à fournir les informations nécessaires pour contribuer à la réalisation du contrat. Le client devra également s'acquitter de tous les frais liés à la réalisation de sa prestation (émoluments, frais de greffe, etc.).

Le prestataire n'est pas tenu responsable des retards ou des inexécutions survenus en cas de force majeure suivants : les catastrophes naturelles reconnues par l'État ou les instances régionales, les interruptions de service EDF supérieures à 2 jours, les mouvements sociaux (acheminement du courrier...), guerre ou malveillance, défaillances internet.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

La législation française s'applique au présent contrat. En cas d'absence de résolution amiable d'un litige né entre les parties, seuls les tribunaux d'Annemasse (74) sont compétents.